

**Procès-verbal de la trois cent quarante-cinquième
séance ordinaire du conseil local de Villebois, tenue à la
salle du conseil de Villebois, le mercredi 1^{er} décembre
2010 à 19 h 30**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

MM. Jean Brassard
Georges Boily
Gino Boucher
Jacques Thibault
Mme Lyne Hémond

IL Y A QUORUM

Assiste également à la séance, Mme Diane Harvey, officière municipale.

M. Jean Brassard, agit à titre de président et Mme Diane Harvey agit à titre de secrétaire.

2010-345-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

V-345-LV-1448 SUR PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNE HÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010
3. Approbation des décaissements et comptes fournisseurs au 1^{er} décembre 2010
4. Correspondance
5. Nomination d'un président suppléant
6. Vente de surplus d'actif – Mont-Fenouillet à cheval
7. Demande d'aide financière – Fête de Noël des enfants – Comité de développement social de Villebois
8. Augmentation de la tarification du Café délice et des loyers situés dans l'édifice municipal
9. Adoption du règlement no 101 – Règlement déterminant les jours et l'heure des séances ordinaires de la localité de Villebois pour l'année 2011
10. Augmentation salariale pour l'année 2011
11. Régime enregistré d'épargne-retraite
12. Adjudication de l'offre de service pour l'entretien du trottoir avant et des portes d'accès à l'édifice municipal
13. Adjudication de l'offre de service pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables
14. Adjudication de l'offre de service concernant le transport et le traitement des matières recyclables
15. Divers
16. Question d'assemblée

17. Levée d'assemblée

2010-345-02 Lecture et adoption des procès-verbaux des séances du 3 novembre 2010

V-345-LV-1449 SUR PROPOSITION DE MME LYNE HÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GINO BOUCHER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010, tel que lu et rédigé.

2010-345-03 Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 1^{er} décembre 2010

Mme Diane Harvey dépose pour étude et considération une recommandation, du 1^{er} décembre 2010 intitulée : « *Décaissements déjà effectués, comptes fournisseurs et paies au 1^{er} décembre 2010* ».

V-345-LV-1450 SUR PROPOSITION DE MME LYNE HÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GINO BOUCHER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs et les paies au 1^{er} décembre 2010 de la localité de Villebois pour un montant total de 29 838.66 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste préparée par l'officière municipale, Madame Diane Harvey, au 1^{er} décembre 2010 et dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Diane Harvey, officière municipale de la localité de Villebois, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement des comptes fournisseurs et paies au 1^{er} décembre 2010.

Diane Harvey, officière municipale

2010-345-04 Bordereau de correspondance

Les membres ont pris connaissance du bordereau de correspondance.

2010-345-05 Nomination d'un président suppléant

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les Cités et villes*(L.R.Q.C.C-19), la localité doit désigner un conseiller comme président suppléant ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une nomination.

V-345-LV-1451 SUR PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GINO BOUCHER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE NOMMER M. Jacques Thibault, à titre de président suppléant pour une période de trois mois, soit du 16 décembre 2010 au 15 mars 2011.

2010-345-06

Vente de surplus d'actif – Mont-Fenouillet à cheval

CONSIDÉRANT QUE la Localité a procédé à une vente de surplus d'actif s'adressant aux organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'un seul organisme à but non lucratif a démontré de l'intérêt.

V-345-LV-1452

SUR PROPOSITION DE M. JACQUES THIBAUT, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNE HÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE VENDRE dix (10) tables et cent (100) chaises pour la somme de trois cent cinquante dollars (350\$) à Mont-Fenouillet à cheval.

2010-345-07

Demande d'aide financière – Fête de Noel des enfants

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement social de Villebois veut organiser la Fête de Noel des enfants;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement social de Villebois demande la collaboration financière de la Localité.

V-345-LV-1453

SUR PROPOSITION DE M. GINO BOUCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR M. GEORGES BOILY, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCORDER la somme de trois cent cinquante dollars (350\$) au Comité de développement social de Villebois à titre d'aide financière pour la réalisation de la Fête de Noel des enfants.

2010-345-08

Augmentation de la tarification du Café délice et des loyers situés dans l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE le taux de location des espaces situés dans l'édifice municipal n'a subi aucune augmentation depuis plusieurs années ;

V-345-LV-1454

SUR PROPOSITION DE M. JACQUES THIBAUT, DÛMENT APPUYÉ PAR M. GINO BOUCHER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ÉTABLIR le taux de location suivant, effectif le 1^{er} janvier 2011 :

- soixante-quinze dollars (75\$) par espace locatif
- soixante-quinze (75\$) par jour, pour le Café délice et de la cuisinette pour les résidants de la localité
- soixante-quinze (75\$) par jour, pour le Café délice pour les non résidants, les organismes subventionnés de la localité, les organismes externes;
- cinquante dollars (50\$) par jour pour l'utilisation de la cuisinette pour les non-résidants, les traiteurs et les organismes externes
- gratuit pour les organismes non subventionnés de la localité.

2010-345-09

Adoption du règlement no 101 – Règlement déterminant les jours et l'heure des séances ordinaires de la localité de Villebois pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-10)*, le conseil doit s'assembler au moins une fois par mois, en séance générale ou

ordinaire pour la transaction des affaires de la localité et doit déterminer par règlement, les dates et heures où il entend tenir ses séances pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 2010, M. Jean Brassard a donné un avis de motion relatif à un projet de règlement déterminant les dates et heure des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011.

V-345-LV-1455

SUR PROPOSITION DE MME LYNE HÉMOND, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement no 101 déterminant les dates et heures des séances ordinaires de la Localité pour l'année 2011.

2010-345-10

Augmentation salariale pour l'année 2011

V-345-LV-1456

SUR PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. GINO BOUCHER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCORDER une augmentation salariale à tous les employés de la localité de Villebois, selon la tarification appliquée dans le cadre de la politique de rémunération de la Municipalité de Baie-James.

DE MAINTENIR l'adhésion de la localité à la politique de rémunération de la Municipalité de Baie-James.

2010-345-11

Régime enregistré d'épargne-retraite

CONSIDÉRANT QUE le 10 décembre 2008, le conseil municipal adoptait la résolution n° V-333-LV-1249 qui autorisait le versement de 2% des salaires annuels de l'employé à temps plein de la localité de Villebois à compter du 1^{er} janvier 2009 à la réception de la preuve de participation de l'employé au régime collectif;

CONSIDÉRANT QU'après analyse les membres du conseil ont révisé leur position concernant le régime collectif;

V-345-LV-1457

SUR PROPOSITION DE M. GINO BOUCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR MME LYNE HÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution no V-333-LV-1249 en la remplaçant par :

DE PARTICIPER au régime enregistré d'épargne-retraite des employés à temps plein selon le taux de participation suivant :

- Pour les employés à temps plein ayant entre 1 an et 5 ans de service, 1% du salaire brut
- Pour les employés à temps plein ayant entre 5 et 15 ans de service, 2% du salaire brut
- Pour les employés à temps plein ayant plus de 15 ans de service, 3% du salaire brut

DÉBUTANT le 1^{er} janvier 2011.

2010-345-12

Adjudication de l'offre de service pour l'entretien du trottoir avant et des portes d'accès à l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE M. Brassard a procédé à l'offre de service sur invitation auprès de deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur à répondu à l'invitation.

V-345-LV-1458

SUR PROPOSITION DE M. JACQUES THIBAUT, DÛMENT APPUYÉ PAR M. GEORGES BOILY, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'ADJUGER l'offre de service pour l'entretien du trottoir avant et des portes d'accès à l'édifice municipal à monsieur Richard Dinelle, pour la somme de cinq cent cinquante dollars (550\$), excluant les taxes.

2010-345-13

Adjudication de l'offre de service pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val St-Gilles ne peut plus offrir le service de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables à compter du 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a qu'une seule entreprise qui offre le service de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables sur tout le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise a repris les contrats de la municipalité de Val St-Gilles, soit onze (11) municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Localité a effectué une recherche de prix sur invitation auprès de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J.L.R. enr. de La Sarre a déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont procédé à l'analyse de l'offre de service.

V-345-LV-1459

SUR PROPOSITION DE M. GINO BOUCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables à l'entreprise J.L.R. enr. de La Sarre, pour la somme de treize mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (13 390\$) taxes en sus.

2010-345-14

Adjudication de l'offre de service concernant le transport et le traitement des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J.L.R. enr. effectuera le service de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables à compter du 1^{er} janvier 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise J.L.R. enr. effectue le transbordement des matières recyclables au Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest (CVMR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit effectuer le transbordement des matières recyclables au Centre de Tri de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a déposé une offre de service pour le transbordement pour les matières recyclables au Centre de valorisation des matières résiduelle et le transport au centre de tri de Rouyn-Noranda et les frais de traitement.

- V-345-LV-1460** SUR PROPOSITION DE M. GEORGES BOILY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JACQUES THIBAUT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :
- D'ADJUGER** l'offre de service concernant le transport et le traitement des matières recyclables à la MRC d'Abitibi-Ouest, au montant de cent vingt-cinq dollars (125\$) la tonne .
- 2010-345-15** **Divers**
- 2010-345-15.1** **Trente ans de service de l'officière municipale**
- M. Jean Brassard offre, au nom des membres du conseil et des citoyens un présent à Mme Diane Harvey afin de souligner ces trente (30) ans de service pour la localité.
- 2010-345-15.2** **Projet d'amélioration de l'eau potable**
- CONSIDÉRANT QUE** l'eau potable de la localité contient une dureté totale de 300 mg/litre;
- CONSIDÉRANT QUE** la localité vise une eau contenant une dureté de 60 à 100 mg/litre;
- CONSIDÉRANT QUE** la localité a demandé à la Municipalité de Baie-James d'analyser les possibilités pour régler le problème de dureté de l'eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE** le responsable du réseau d'aqueduc a déposé un projet auprès des membres du conseil pour remédier au problème de dureté de l'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont procédé à l'analyse du projet.
- V-345-LV-1461** SUR PROPOSITION DE M. GINO BOUCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNE HÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :
- DE PROCÉDER** à l'achat d'un adoucisseur électronique, pour un montant de 12 750 \$ taxes en sus, le tout à l'essai pour une période de 120 jours.
- QUE** le montant de 12 750\$, taxes en sus, soit défrayer à même le surplus libre accumulé au 31 décembre 2009.
- 2010-345-16** **Question d'assemblée**
- Sept citoyens sont présents, les questions demandées portent principalement sur :
- Patinoire
- 2010-345-17** **Clôture de la séance**
- V-345-LV-1462** SUR PROPOSITION DE M. GINO BOUCHER , DÛMENT APPUYÉE PAR MME LYNE HÉMOND, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :
- DE LEVER** la séance à 20 H 10
- SOUMETTRE LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL À L'APPROBATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES, AUX TERMES DE LA RÉSOLUTION N^o 067-CM-6719, AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉSOLUTIONS REQUÉRANT

L'APPROBATION DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ SOIENT APPROUVÉS,
RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS

Président

Secrétaire

Louis Gagnon
Directeur général
Municipalité de Baie-James